



ARRÊTÉ DU MAIRE

Nos réf : SR/HT/HG

N° 2025-007

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Vu la demande de l'entreprise TP COURTOT en date du 03 février 2025,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise TP COURTOT, interviendra pour des travaux de création des branchements d'eaux usées (EU) et d'eaux potables (AEP) pour les 12 pavillons Néolia sis rue des Vergers à Bavans.

Article 2 : Pendant les travaux programmés pour une durée de 4 semaines, du 20 février 2025 au 18 avril 2025, la circulation sera interdite depuis l'entrée de la rue des Vergers (côté Gendarmerie) jusqu'à l'intersection avec l'impasse des Groseillers.

Une déviation sera mise en place, passant par la rue du Carrosse en direction de la rue des Jardins, puis par la rue des Cerisiers jusqu'à l'entrée de la rue des Vergers (côté Lougre).

Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux. La circulation des piétons devra être réaménagée afin d'assurer leur sécurité, notamment par un éventuel changement de trottoir ou tout autre moyen nécessaire.

Article 3 : L'entreprise TP COURTOT balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonceurs de chantier provisoires, de cônes de signalisations, de panneaux de priorisation. La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération et hors agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 04 février 2025

Le Maire,
Sophie RADREAU



Notifié à l'intéressé le : 04 février 2025
Publié sur site internet le : 04 février 2025



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

